



Communiqué de presse

Amiens, le 25 novembre 2020

Plantation symbolique des 1^{ères} haies dans le cadre du nouveau programme départemental de plantation de haies

Dans le cadre de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et dans le respect de la sécurité des usagers de la route, le Département de la Somme a décidé de planter des haies le long des routes départementales. 18 kilomètres sont concernés cette année, sur 4 portions de routes.

Cette initiative répond à plusieurs objectifs :

- ▶ Préserver la biodiversité
- ▶ Limiter l'érosion des sols et notamment les coulées de boues
- ▶ Contribuer à la viabilité hivernale (contribue à éviter la formation de congères)
- ▶ Préserver les emprises du domaine public
- ▶ Contribuer à diversifier le paysage

Préserver la biodiversité

Les haies sont des vecteurs incontournables au maintien des corridors écologiques qu'il est nécessaire de préserver ou de reconstituer. Elles constituent pour la faune (insectes, oiseaux...) des lieux de vie, de reproduction et d'alimentation aujourd'hui en voie de disparition.

Chaque site d'implantation de haies fait l'objet d'un choix des espèces végétales locales en fonction du type du sol et de l'exposition. Le choix des plants est basé sur une hauteur de 80cm, conditionné en racines nues ou en godet.

Respecter la sécurité routière

La mise en œuvre de cette action est réalisée dans le respect de la sécurité des usagers de la route, grâce à :

- L'implantation des haies arbustives qui se fera dans le respect des distances de sécurité routière, soit à 2 mètres minimum du bord de chaussée si les arbustes choisis sont maintenus à 2 mètres de hauteur ;
- L'implantation pour les haies champêtre mixte (haie avec arbres) prévue au moins à 4 mètres du bord de chaussée et à 2 mètres de l'emprise riveraine pour des hauteurs de plants supérieurs à 2 mètres.

Les haies peuvent également, dans certaines configurations, jouer un rôle préventif dans la formation de congères sur les chaussées, ainsi que de la lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boues.

Elles permettront par ailleurs :

- de favoriser et développer un modèle économique à travers la filière bois (valorisation des tailles, partenariat avec collectivités) ;
- de garantir l'intégrité des accotements routiers ;
- de sensibiliser les populations aux enjeux environnementaux ;
- d'améliorer les pratiques agricoles ;
- de sensibiliser à l'environnement (actions à monter avec des collégiens) ;

Le programme 2020 de plantation de haies

Pour 2020, le Département a élaboré **en concertation avec les différents acteurs de terrain** que sont le Conservatoire botanique national de Bailleul, la Fédération de chasse et les agences routières du département, un programme de plantation de haies sur quatre sections.

- ▶ RD 32 - Rue, du PR 29,5 au PR 30 et du PR 32 au PR 33 ainsi que le délaissé de voirie à la sortie de l'autoroute A16 (1 hectare)
- ▶ RD 1001 - Essertaux <> Dury, du PR 6 au PR 9 , du PR 11 au PR 12 et du PR 15 au PR 16
- ▶ RD 1017 - Limite de l'Oise <> Tilloloy du PR 0 au PR 2
- ▶ RD 1029 - Lamotte-Warfusée <> Morcourt du PR64 au PR 68

Le Conseil départemental y consacrerait 800 000 € sur 2 ans, avec une première tranche de réalisation en 2020 pour un montant de 500 000 €.

Une démarche partenariale dans les territoires

En complément de ces plantations, des **conventions avec les sociétés de chasse locales, en lien avec les communes volontaires et la Chambre d'agriculture de la Somme** seront prochainement signées. Ce sera le cas, par exemple, le long de la RD12 entre Saint-Riquier et Crécy-en-Ponthieu : le Département fournira les plants les sociétés de chasse assureront la mise en terre et l'entretien. **Ce partenariat, inédit dans la Somme, sera amené à se développer.**

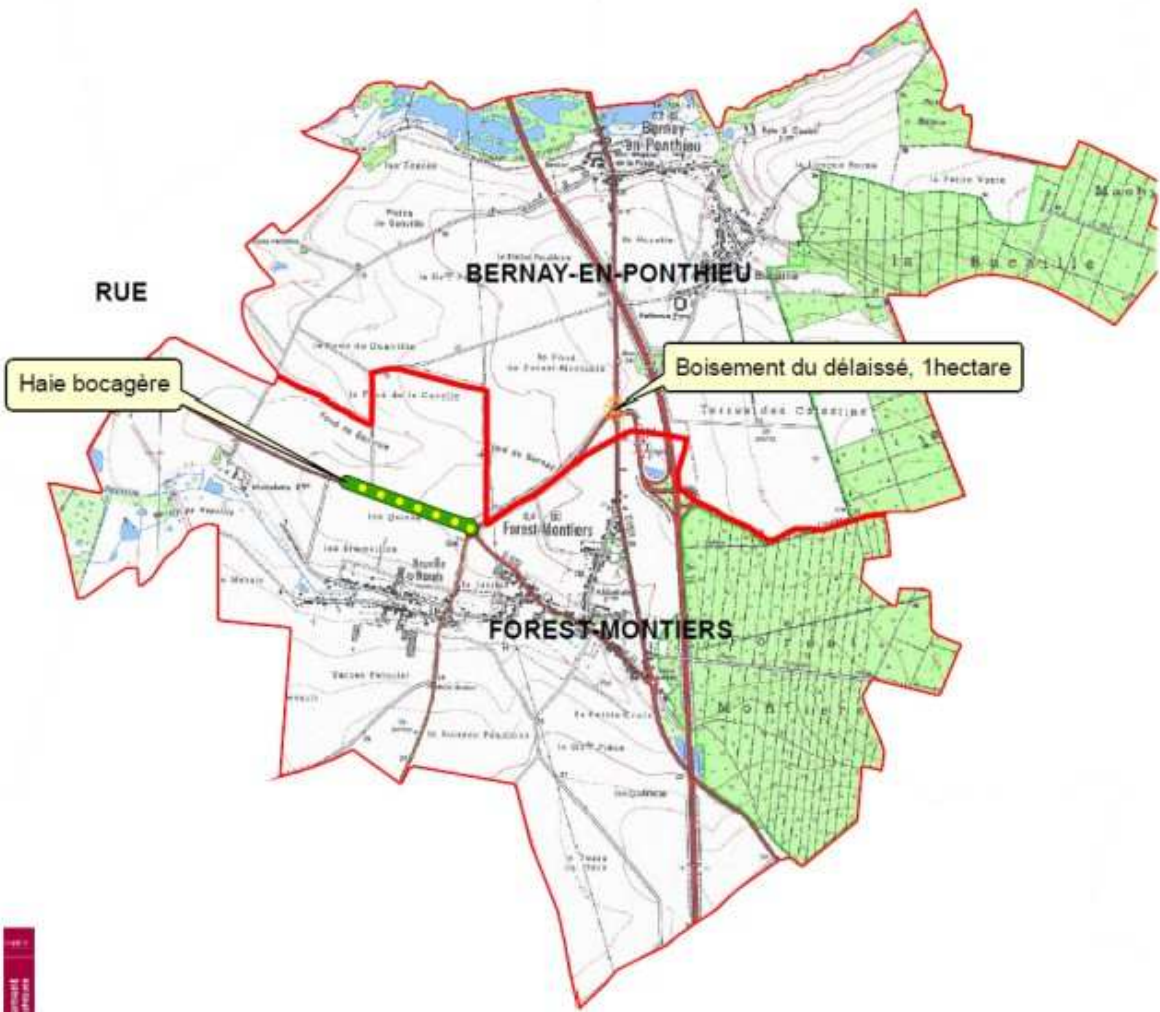
« Avec cette démarche vertueuse, le Département, gestionnaire de 4 600km de routes dans la Somme, s'engage encore plus concrètement dans la reconquête de la biodiversité. Les plantations de haies, dans le respect de la sécurité routière, en partenariat avec les acteurs du territoire, ne présente que des avantages, tout en magnifiant la beauté de nos paysages ! » témoigne ainsi **Stéphane Haussoulier**, Président du Conseil départemental de la Somme.

Contact presse :

Éloïse Devred
03 22 71 81 33
06 11 46 81 18
e.devred@somme.fr

SECTION 1- RD 32

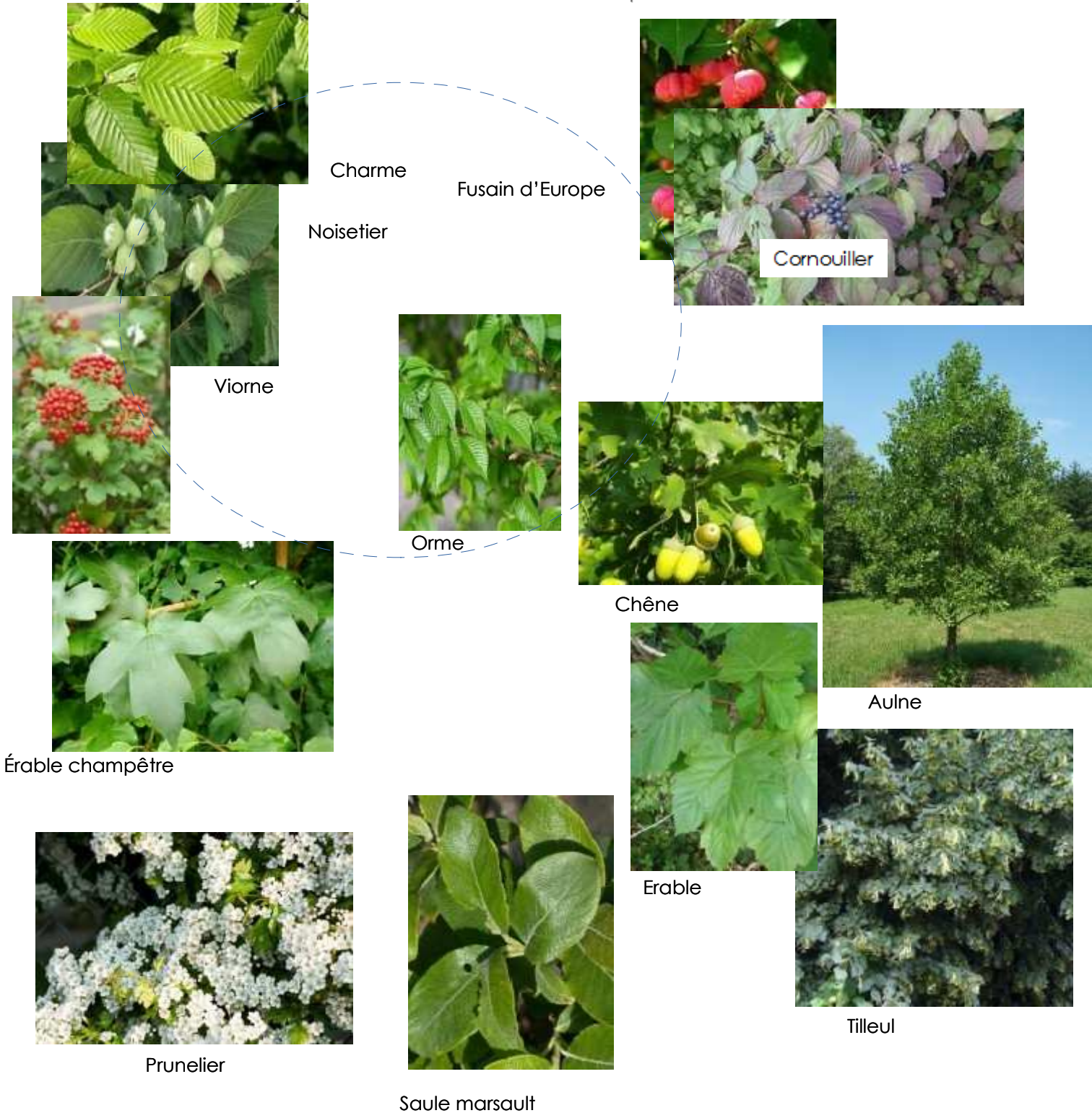
Projet Haies
RD32 Giratoire A16 - Forest-Montiers



BANDE BOISÉE ET VERGER SUR LE DÉLAISSÉ DU GIRATOIRE A16 / RD1001 / RD32

PHASE 2020 – HAIE BRISE-VENT

Plantation d'une grande haie protectrice pour l'effet brise vent (4040 m²) composée d'arbres de hauts-jets et d'arbustes nourriciers d'espèces locales.



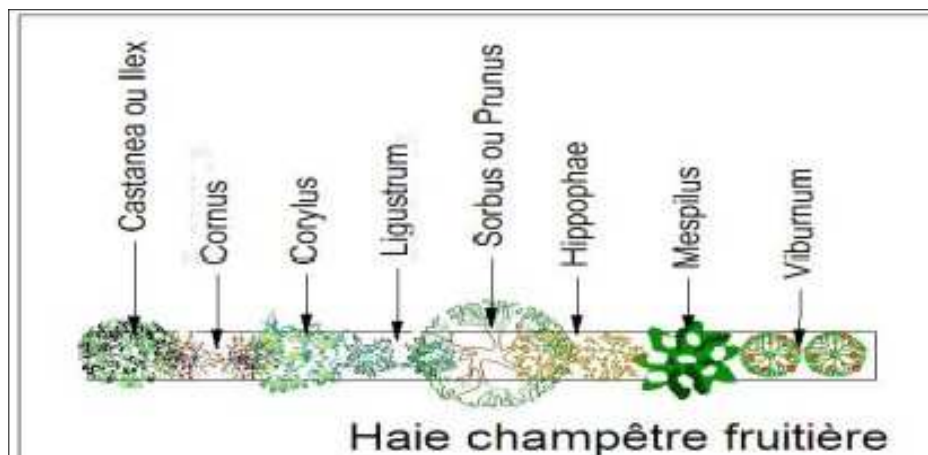
PHASE 2021 – CRÉATION D'UN VERGER SUR LE DÉLAISSÉ

Plantation d'un verger conservatoire de fruitiers (variétés anciennes locales)



CRÉATION D'UNE HAIE BOCAGÈRE ET CHAMPÊTRE À FRUITS (1 000 ML) SUR LA SECTION RD32 VERS RUE

EX DE MODULE DE PLANTATION



PROFIL TYPE RD 32 – HAIE BOCAGÈRE

PALETTE VÉGÉTALE – HAIE BOCAGÈRE – RD 32



Netlier



Prunelier



Houx



Charme



Sorbier



Noisetier



Cornouiller



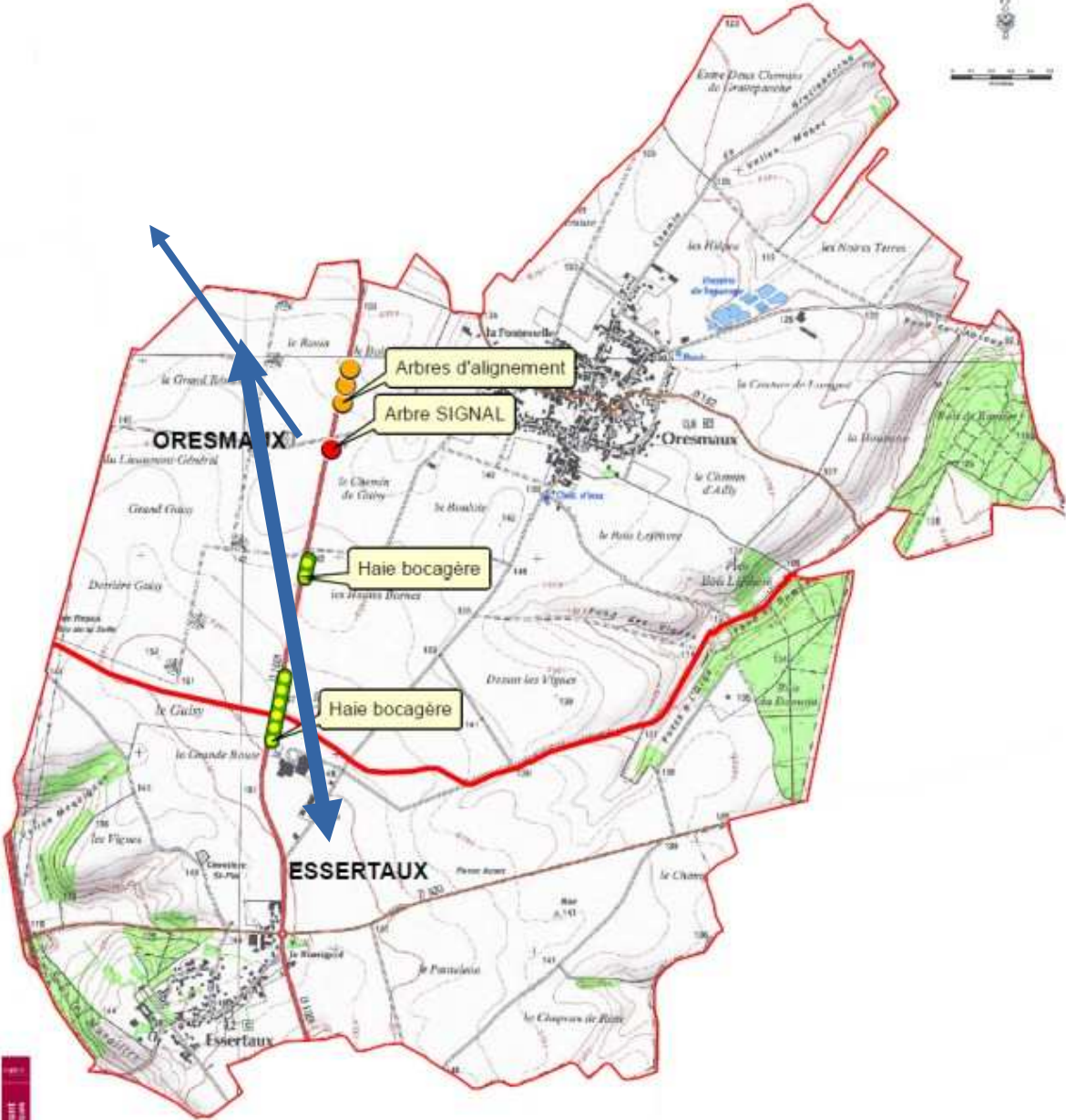
Viorne



Erable champêtre

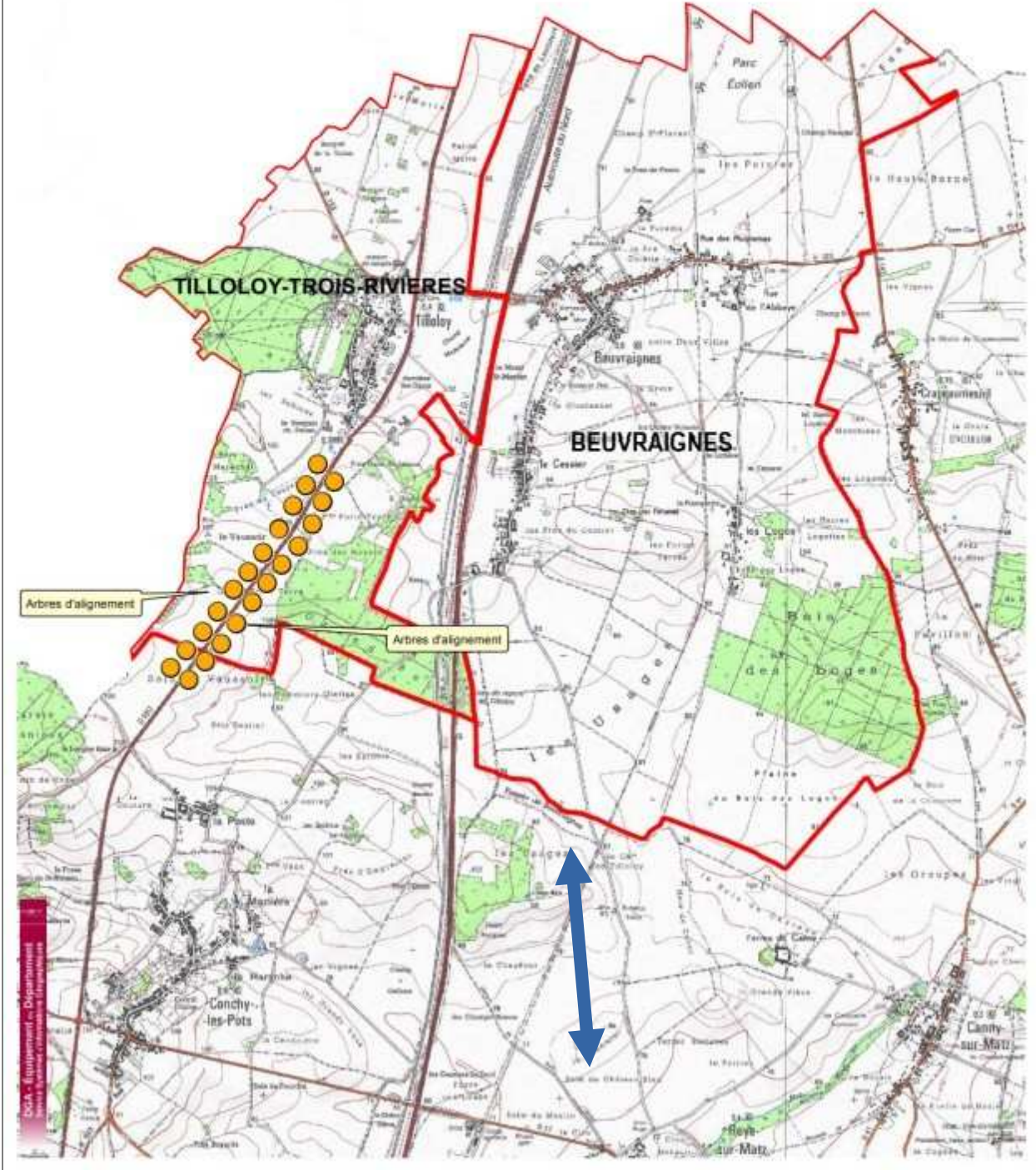
SECTION 2- RD 1001

Projet Haies
RD1001 Essertaux - Oresmaux



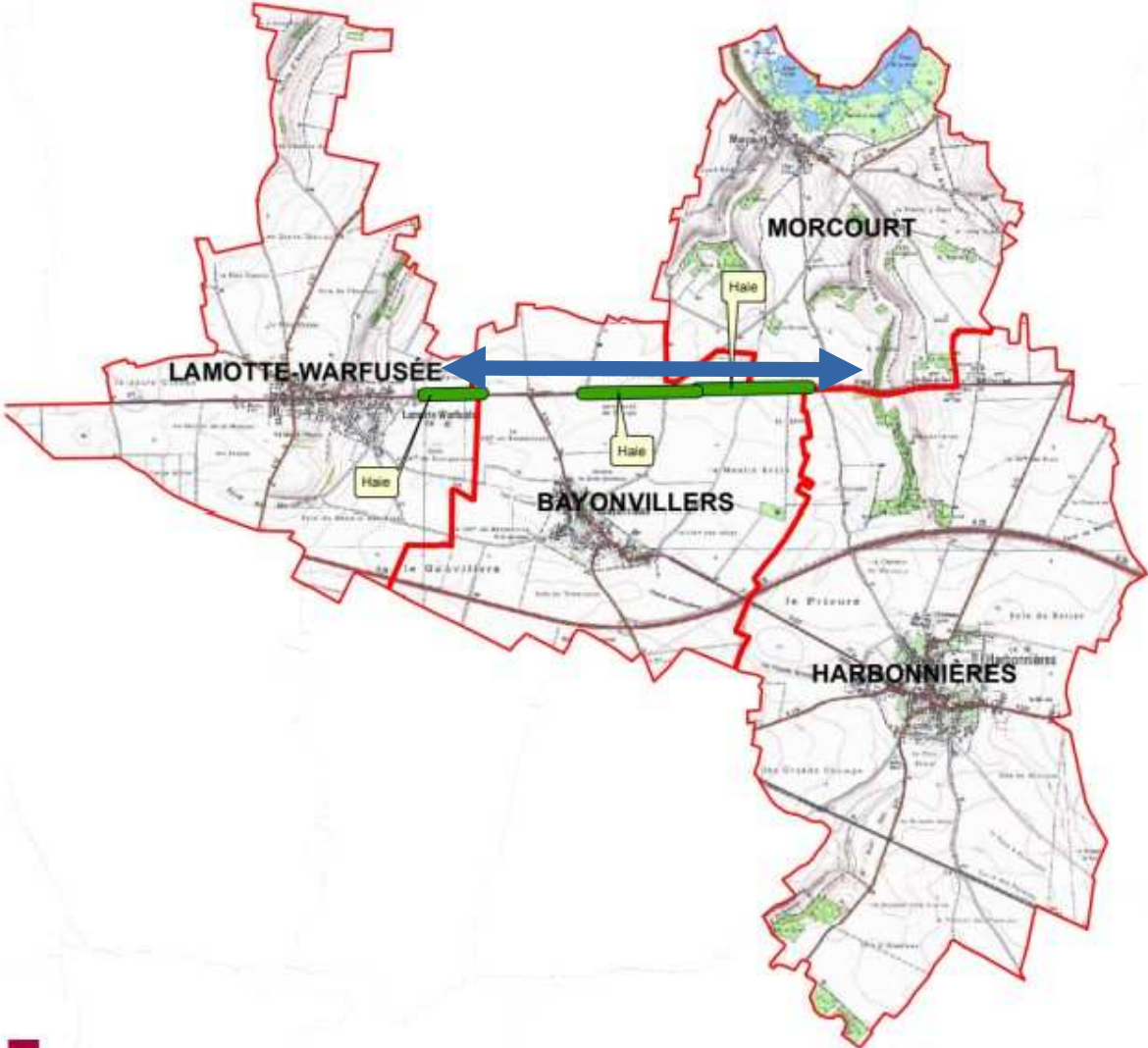
SECTION 3- RD 1017

Projet Haies
RD1017 Tilloloy-Trois-Rivières



SECTION 4- RD 1029

Projet Haies
RD1029 Lamotte-Warfusée - Morcourt



Projet Haies
RD1001 Dury - Hébecourt

